

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DICOM 18 - Convention de co-organisation du 15^{ème} rendez-vous annuel du Women's Forum à Paris.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe et les modalités de la convention de co-organisation du 15^{ème} rendez-vous annuelle du Women's Forum à Paris ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN au nom de la 7^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de la convention de co-organisation du 15^{ème} rendez-vous annuelle du Women's Forum à Paris ;

Article 2 : Sont approuvées les modalités de la convention de co-organisation du 15^{ème} rendez-vous annuelle du Women's Forum à Paris, jointe à la présente délibération.

Article 3 : La Maire est autorisée à signer ladite convention.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO